



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Difficultés de la filière veau française

Question écrite n° 31204

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les difficultés particulières que rencontre la filière veau française dans la sortie de crise sanitaire. Il souligne la grande qualité de la viande produite en France, grâce notamment à un allaitement et une alimentation haut de gamme, à un élevage sur paille et en liberté. Or, la filière doit faire face à la concurrence des importations de viandes du Nord de l'Europe dont les standards de qualité sont en deçà des standards français. En outre, en raison de la modification des modes de consommation pendant le confinement, elle enregistre un recul des abattages et une nette baisse des cotations de veaux gras (et donc des prix de vente). FranceAgriMer a d'ailleurs récemment alerté sur les menaces spécifiques qui pèsent sur cette filière d'excellence. Suggérant une communication active vers le grand public ainsi que l'octroi d'aides spécifiques, notamment sur le stockage, il demande au Gouvernement les mesures qu'il compte prendre pour soutenir la filière veau française.

Texte de la réponse

La crise sanitaire actuelle a des impacts importants pour de nombreuses filières agricoles et agroalimentaires. La filière viande de veau a connu elle aussi les conséquences directes des mesures de confinement qui ont engendré une baisse de la consommation avec la fermeture de la majorité des opérateurs du secteur de la restauration hors domicile et l'orientation des achats alimentaires des ménages en grande distribution vers des produits de première nécessité. Les filières animales maillent l'ensemble du territoire, avec une production souvent issue de très petites entreprises (TPE) et de petites et moyennes entreprises (PME), dont certaines qui apparaissent durement touchées par la crise. C'est bien pour préserver ce type d'entreprise que le Gouvernement a annoncé des mesures immédiates de soutien, dont ont pu bénéficier les exploitations agricoles et les entreprises de transformation, notamment les TPE et PME. Par ailleurs, afin de permettre aux filières de qualité de pouvoir continuer à produire et à valoriser leur travail, des modifications de cahiers des charges ont pu être arrêtées pour les viandes de veau sous signes de qualité afin d'allonger l'âge et le poids des animaux. Ces mesures ont permis notamment de maintenir sur le court terme les animaux en ferme dans l'attente de la reprise de la demande et d'aider les filières de production de veau de qualité en France, en particulier l'élevage de veau sous la mère. En cette période difficile, les qualités de l'élevage français doivent être valorisées et la mise en avant du savoir-faire des éleveurs est essentielle pour permettre une juste rémunération des efforts qu'ils entreprennent tous les jours. Un travail important a été mené par l'interprofession, pour mettre en place une campagne de promotion initiée au cours du mois d'avril, qu'il convient de saluer. Le Gouvernement est également engagé pleinement pour valoriser la viande de veau française. Un décret publié le 23 juillet 2020 facilite, pendant cinq mois, l'achat, jusqu'à 100 000 euros, des denrées alimentaires produites, transformées et stockées pendant l'état d'urgence sanitaire et qui seront livrées avant le 10 décembre 2020. Au-delà de l'objectif de lutte contre le gaspillage, cette mesure participera au soutien des producteurs agricoles dont l'activité a été très fortement impactée. Le déconfinement a permis à cette filière de retrouver progressivement une partie de ses débouchés, ce qui a contribué à la reprise des abattages et à stopper la baisse des prix. Les importations de viande de veau en France ont par ailleurs diminué depuis le début de l'année 2020. Le Gouvernement reste

pleinement mobilisé pour suivre l'évolution de la situation pour l'ensemble des filières agricoles et apporter les solutions appropriées. La propagation mondiale du covid-19 place le monde entier dans une situation inédite avec un triple défi, sanitaire, économique et social auquel il convient de faire face collectivement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31204

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juillet 2020](#), page 4914

Réponse publiée au JO le : [20 octobre 2020](#), page 7275